



# Journal municipal Sainte-Jeanne-d'Arc

26 novembre 2020

*As-tu été sage cette année?*

La fête des lutins ne pourra  
malheureusement pas avoir lieu  
cette année... **mais!**

*Si les enfants ne peuvent  
se rendre jusqu'au Père-Noël...*

**Le Père-Noël se rendra à eux!**

Pour inscription  
Avant le 30 Novembre

**Suzanne Duchesne**  
418-276-5963

**Anny-Pier Routhier**  
418-630-8043

Pour les enfants de SJD  
âgés entre 0 et 10 ans



## Conseil municipal

Denise Lamontagne, maire

Jean Ouellet, conseiller et maire suppl.      Sièges # 1

Charline Devin, conseillère      Sièges # 2

Berthold Allard, conseiller      Sièges # 3

Jules Bernier, conseiller      Sièges # 4

François Thériège, conseiller      Sièges # 5

Michel Gagnon, conseiller      Sièges # 6

## Équipe municipale

Tim St-Pierre, directeur général et secrétaire-trésorier

Christiane Laporte, secrétaire-administrative

François Bouchard, responsable usine d'eau potable

Mario Martin, responsable des eaux usées

Daniel Simard, responsable des travaux publics

Florent Tremblay, préposé aux travaux publics

Michel Simard, brigadier scolaire

## Informations

Municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc

378, François-Bilodeau

Sainte-Jeanne-d'Arc, G0W 1E0

Tél: 418-276-3166

Fax: 418-276-7648

Courriel: [info@stejeannedarc.qc.ca](mailto:info@stejeannedarc.qc.ca)

Suivez-nous

sur notre page internet

<https://stejeannedarc.qc.ca/>

sur facebook

<https://facebook.com/Municipalité-de-Sainte-Jeanne-dArc>

## Informations municipales

### Bureau municipal

Du lundi au jeudi de 8h à 12h et 13h à 16h45  
Vendredi 8h à 12 h

**En cas d'urgence** en dehors des heures de bureau  
vous pouvez joindre

Tim St-Pierre au 418-618-2871 ou

Denise Lamontagne au 418-637-0471

### Location des salles

418-276-3166 poste 3600

## Dates à retenir

### Prochaine séance municipale

Lundi 07 décembre 2020 à 20h00 la séance ordinaire du conseil sera tenue à huis clos, elle sera enregistrée et le fichier sonore sera disponible sur le site de la municipalité.

### Journal

Prochaine parution : 17 décembre 2020

Date de tombée : 10 décembre 2020

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

## **CONTENEUR AU CENTRE MUNICIPAL**

Nous aimerions vous rappeler que les deux conteneurs ainsi que les bacs de récupération situés derrière le centre municipal NE SONT PAS à l'usage de la population, mais bien pour les déchets et matières résiduelles du centre municipal. Des affiches sont bien visibles à cet effet.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

## **FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL**

Le bureau municipal sera fermé du 21 décembre au 3 janvier 2021, nous serons de retour le 4 janvier.

## Actualités municipales

### • PERMIS DE CONSTRUCTION

Quiconque désire construire un bâtiment, transformer, agrandir, détruire une construction ou apporter des changements à celle-ci tels que fenêtres, toiture, etc., doit absolument obtenir un permis de l'inspecteur en bâtiment en remplissant un formulaire de demande disponible au bureau ou sur la page internet de la municipalité au [stejeannedarc.qc.ca](http://stejeannedarc.qc.ca) dans la section citoyens.

**Vous devez faire la demande de permis et en attendre l'émission avant d'entreprendre les travaux.**

L'inspecteur dispose **d'un mois après la réception de tous les documents nécessaires** pour émettre ledit permis.

### • CUEILLETTE DE BOUTEILLES

Chaque année, il y a cueillette de canettes et de bouteilles au profit du camp de jour. Souvent ces objets nous arrivent dans des sacs de plastique que nous vidons et trions pour les mettre dans des sacs appropriés pour les retourner au commerçant. Afin de nous faciliter la tâche, la rendre plus agréable et moins salissante, il serait appréciable que ces canettes et ces bouteilles soient complètement vidées et même rincées avant de nous les apporter.

### • STATIONNEMENT HIVERNAL ET DÉNEIGEMENT

Il est interdit :

- de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur les chemins publics de la municipalité, pendant la période du 1<sup>er</sup> novembre au 15 avril inclusivement de chaque année, entre une heure (1 h) et six heures (6 h) du matin;

- de jeter de la neige dans les chemins municipaux ou de traverser la neige de l'autre côté du chemin

### • NETTOYAGE DES PONCEAUX

Il est important que les propriétaires utilisant un ponceau s'assurent que celui-ci soit bien nettoyé à l'automne, afin de faciliter l'écoulement de l'eau lors de la fonte des neiges au printemps.

### • COMITÉ DES FÊTES DU CENTIÈME

Vu les circonstances actuelles en lien avec la Covid-19, les rencontres du comité sont présentement suspendues. Elles reprendront dès que la situation le permettra.

### • 100<sup>IÈME</sup> ANNIVERSAIRE

2021 marquera le 100<sup>ème</sup> anniversaire de notre village.

Afin de se préparer à souligner cet événement, un comité a été formé. Si vous êtes intéressés à vous impliquer dans la préparation des activités, veuillez donner votre nom au bureau municipal.

Nous sommes à la recherche de photos, textes, objets concernant notre village, ses habitants et son histoire.

Pour vous donner un avant-goût inscrivez-vous au groupe facebook « Centenaire de Sainte-Jeanne-d'Arc », vous y trouverez de nombreuses photos qui plongeront les plus âgés dans leur souvenirs tandis que les plus jeunes en apprendront un peu sur la vie de leurs prédécesseurs.

N'hésitez pas à y partager photos, anecdotes et commentaires.

### • ANNONCE DANS LE JOURNAL

Afin d'éviter des retards dans la parution du journal municipal, nous vous demandons de bien vouloir remettre vos articles **par écrit ou par courriel** avant midi de la date de tombée.

Merci de votre collaboration!

### • Espace publicitaire disponible

10 \$/parution



[info@stejeannedarc.qc.ca](mailto:info@stejeannedarc.qc.ca) ou  
418 276-3166 poste 3600



MUNICIPALITÉ DE STE-JEANNE-  
D'ARC  
378, rue François-Bilodeau  
Ste-Jeanne-d'Arc (Québec) G0W 1E0

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le soussigné, directeur général de la Municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc, que :

Le 14 décembre 2020 à 20h00 se tiendra une séance spéciale du conseil municipal de Sainte-Jeanne-d'Arc à la salle du conseil du Centre municipal située au 378, rue François-Bilodeau.

Lors de cette séance, le conseil aura, entre autres, à statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

#### **DM-20-05**

#### **PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 300, RUE DEVIN**

Autoriser le maintien en état du garage implanté par le propriétaire en 2000. Le garage n'est pas conforme au règlement de zonage en vigueur car la marge avant est de 7,34 mètres alors que le règlement exige un minimum de 7,5 mètres.

**AVIS PUBLIC** est en outre donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. En raison de la situation actuelle due à la Covid-19 une personne intéressée à se faire entendre devra envoyer une correspondance écrite au bureau municipal avant le 11 décembre 2020.

**DONNÉE À SAINTE-JEANNE-D'ARC LE 24<sup>e</sup> JOUR DE NOVEMBRE 2020.**

Tim St-Pierre  
Directeur général

## **ARÉNA ET LOCAUX CONNEXES, LOCATION DE SALLE ET LIEUX COMMUNAUTAIRES.**

Étant donné qu'en zone rouge les activités organisées dans un endroit public sont interdites, nous sommes dans l'obligation d'annuler toutes les réservations des salles pour le temps des fêtes.

Pour le reste, les consignes à suivre nous sont fournies par la santé publique. Les recommandations et la marche à suivre seront livrées par internet sur la page Facebook et le site de la municipalité. Le bouche à oreille est également un bon moyen de renseigner les personnes n'ayant pas accès à ces sources.

\*\*\*\*\*

### **ANNEAU DE GLACE**

Nous ne pouvons ouvrir l'aréna présentement. Qu'à cela ne tienne, les employés municipaux sont à préparer un anneau de glace éclairé devant le parc. Si la température le permet il sera prêt pour le congé des fêtes. Il y a aussi un projet pour y installer une glissade en tuyau, qui était auparavant installée près de l'école. Naturellement nous vous invitons à y respecter la distanciation sociale et autres mesures sanitaires en vigueur.

Afin de faciliter la préparation de ces installations ainsi que pour la sécurité des usagers nous vous demandons d'éviter de circuler en véhicule (automobile, motoneige, quatre-roues etc.) entre le centre municipal et la rue Besson.

## **VITESSE**

À la demande de citoyens qui souhaitent que la sécurité demeure la priorité, il y aura de la surveillance accrue de la part de la Sûreté du Québec à l'entrée du village ainsi qu'aux abords de l'école et de l'aréna afin de faire respecter les limites de vitesse.

\*\*\*\*\*

## **LAC-BROCHET**

### **ATTENTION**

Avis aux résidents et visiteurs du secteur Lac Brochet, suite aux travaux majeurs de remise en état des fossés, vous êtes invités à plus de vigilance sur le chemin. La neige sur le fossé pourrait donner une fausse illusion de largeur de la chaussée.

\*\*\*\*\*

## **HALLOWEEN**



Félicitations aux membres du comité des loisirs qui ont réussi, malgré les circonstances et les restrictions en vigueur, à préparer une journée d'halloween inoubliable. Que ce soit le concours de décoration de maison, le rallye ou

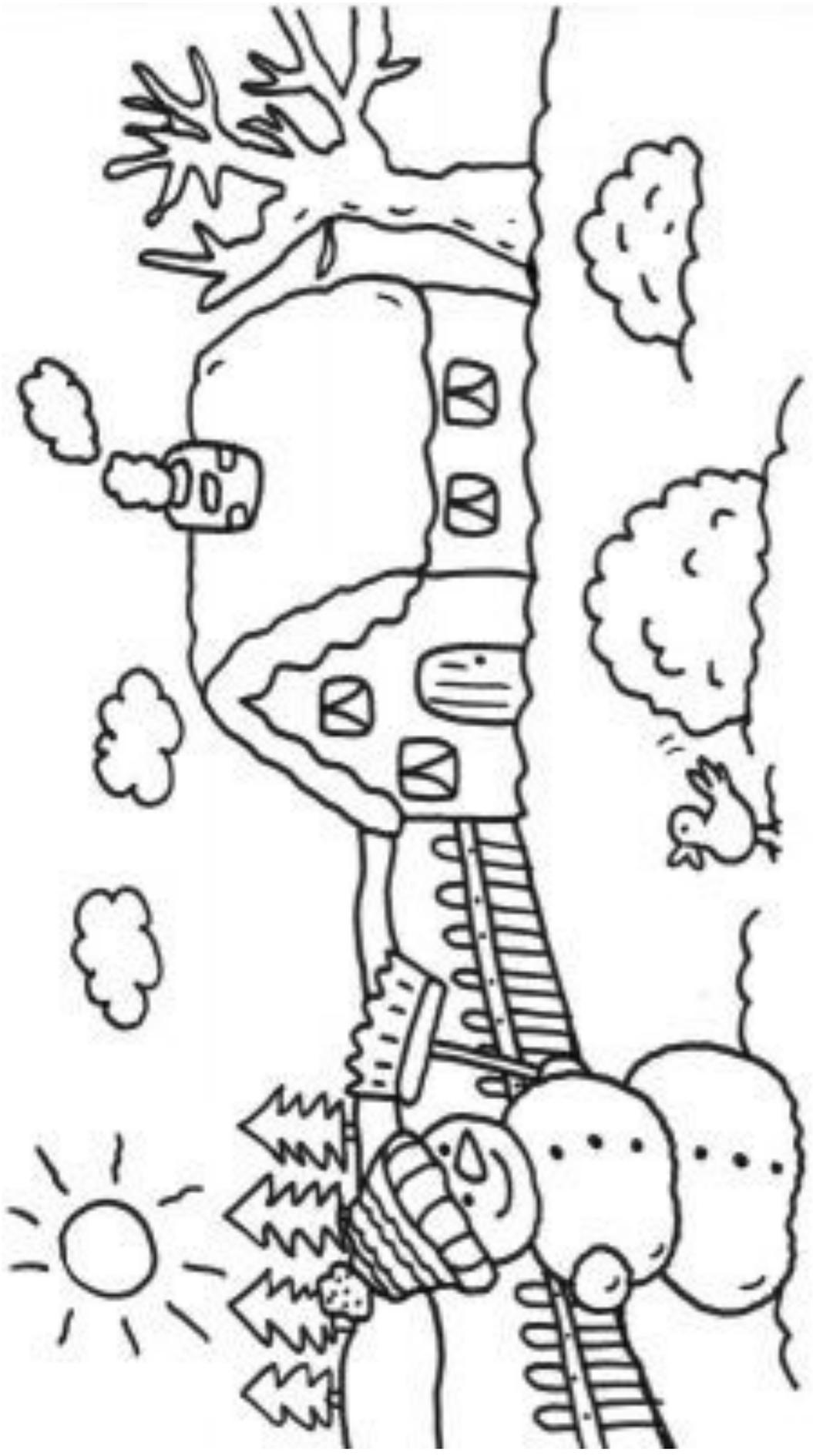
la parade, ce fut très apprécié tant des jeunes que des moins jeunes.

# MOTS CACHES HIVER

V V Y H X L E A B H G L F E V R I E R S  
G N H K C N Ç M Ç Z B P I W C T Z C W K  
L I H U V D G Ç W T X M N Q Ç M E H S N  
Ç Ç S V J N L P M H I V E R T C T A G W  
I F R O I D Y W J G T G C F A W D R C R  
D E A F B W A A I X J V Q L L Y E P D G  
A F M I E Q N V B I W I G N Z O E E Z P  
R H K H S V X P U V R X K Ç Z M C D H L  
C O S E I L D C D E C E M B R E P O B D  
O N X E G U Z V K G Q M I M W Z P O N X  
X Z R F E E M B B L T X B I F L H J M W  
X M S D N A G G O W F T W T H V L H U N  
I R M H U V Ç G V T S L L D U I L Q A W  
F M C Ç O D R K K T T F D L E E Y T J Z  
L U G E D C A I N F R E V X R B G O V R  
Y Z Y R U A E T N A M G S O O S K I Ç I  
Ç A Ç I O A Q F Z S L D Ç N A F A P E Ç  
H W J T D A V G Ç S F O N L Z J Z R X N  
J H I J Z O E A F D Ç E D T U X J A R C  
T F J O R L U G U O T I K N V Q U I E Z

---

HIVER	ECHARPE	DOUDOUNE	GEL
DECEMBRE	GANDS	NEIGE	SKI
JANVIER	BONNET	FLOCON	LUGE
FEVRIER	BOTTES	FROID	
MARS	MANTEAU	GLACE	





## **NOUVEAUX SERVICES DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE M.C.**

Le Centre d'action bénévole informe toute la population que deux nouveaux services sont dorénavant offerts à toute la population de la MRC Maria-Chapdelaine soit :

**Bonjour / Bonsoir quotidien : Service d'appels de sécurité.**

**Appels d'amitié : Service d'appels afin de socialiser et briser l'isolement.**

Les appels sont effectués par des bénévoles associés au Centre d'action bénévole M.C.

**Si vous souhaitez recevoir un ou l'autre de ces services, ou informations supplémentaires, veuillez communiquer avec nous.**

## **RECHERCHE DE BÉNÉVOLES**

**Prenez note également que nous recherchons des bénévoles afin d'effectuer des appels. Si vous désirez vous impliquer bénévolement et faire une différence dans le quotidien d'une personne qui vit de l'isolement, contactez-nous.**

**Centre d'action bénévole Maria-Chapdelaine  
418-276-1211, extension 2, postes 22 ou 23**